

**COMITE ADMINISTRATIF**  
**DELIBERATION 2021 - 039 B15**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF**

Séance du 20/03/2021 à 8 heures 30

Nombre de membres en exercice = 62  
 Nombre de membres présents = 49  
 Nombre de suffrages exprimés = 56  
 VOTES : Contre = 0 Pour = 56 Abstentions = 0  
 Date de convocation : 11/03/2021

Accusé de réception en préfecture  
 023-20006759300133-20210320-2021-039Bis-BE  
 Date de télétransmission : 31/03/2021  
 Date de réception en préfecture : 31/03/2021

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de M. VENTENAT  
 délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par PIERRE DESARMENIEN, Président, cette personne s'étant retirée au mo  
 après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;  
 1° L'un donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (A)	Recettes ou excédent (B)	Dépenses ou déficit (A)	Recettes ou excédent (B)	Dépenses ou déficit (A)	Recettes ou excédent (B)
Resultats reportés						
Opérations de l'exercice	89 013,01	12 798,46	54 519,72	54 519,72	143 532,73	13 396,46
TOTAL	89 013,01	32 205,03	54 519,72	55 117,72	143 532,73	86 724,75
Resultats de clôture	44 009,52			598,00	43 411,52	100 121,21
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	89 013,01	45 003,49	54 519,72	55 117,72	143 532,73	100 121,21
RESULTATS DEFINITIFS	44 009,52			598,00	43 411,52	100 121,21

\* Les dépenses et les recettes doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrites sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4° Approuve les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations :

- Présents : MM BERGER F, BERTHON L, BIGOURET J, ROUX Y, BOUDINEAU T, CHAUSSAT JL, CHEFDEVILLE S, CONCHON JC, CORDIER J, COTENTIN M, DESARMENIEN P, DESGRANGES R, DUBSAY JC, ECHEVARRNE C, FAUCHER P, FAUCONNET JL, FERRIER D, FONTVEILLE G, GIRAUD LAJOIE D, GLOMOT L, GRANGE D, GRASS A, GRAVIERE J, CHADEYRON V, JAMME F, LARGE C, LUQUET A, LUQUET L, MEANARD B, MICHON MH, MONTEIL P, MOREAU J, PAYARD J, PERRIER F, PERRIER S, PIERRON JL, PINLON C, PLAS Y, RICHIN D, SCARAMUCCI C, SCHMIDI D, SIMONF, PICHOT N, SIMONET V, SOULEBOT JM, TRIMOUILLARD H, VENTENAT MF, VERDIER A, WELZER JP, Excusés : BRUNET ML, DESCILOUX B, DHUSTER E, NOVAIS M. Pouvoirs : GALINDO A, à VERDIER A, JOULOT JP, à ECHEVARRNE C, LE CORRE C, à BERTHON L, MORANCAIS P, à DESARMENIENS P, RAMOS G, à FAUCONNET JL, ROULLAND R à VENTENAT MF, VIALTAIX M, à DESGRANGES R, VERIGOULAY C.



Cachet :

Pour expédition conforme,  
Le Président,

Signature: *MF Ventenat*  
 Fonction: *Président*

MF Ventenat